

MAIRIE DE JUGON LES LACS
COMMUNE NOUVELLE
Côtes d'Armor

- **VU** les articles L. 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la demande du comité des fêtes de Dolo en date du 09 août 2022
- **VU** l'organisation de la randonnée gourmande en date du 21 août 2022

CONSIDERANT que par mesures de sécurité et le bon déroulement de la randonnée gourmande, il est nécessaire d'interdire la pêche sur le Lac de Jugon coté Dolo en bas du chemin de la fontaine des Romains le dimanche 21 août 2022 de 7h à 14h

ARRETE

ARTICLE 1 : La pêche sur le Lac de Jugon coté Dolo en bas du chemin de la fontaine des Romains est interdite le dimanche 21 août 2022 de 7h à 14h

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation de type réglementaire seront mis en place par le demandeur

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame l'Adjudante Chef la Brigade de Gendarmerie de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Jugon les Lacs – Commune Nouvelle
Le 09 août 2022

Par délégation,
Le Maire Adjoint,
Jean-Charles ORVEILLON

